



RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS



MISE À JOUR AU 30 NOVEMBRE 2020

Le HCR et ses partenaires ont facilité le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais depuis 2017, la majorité étant de Tanzanie, et un plus petit nombre a aidé à rentrer de la République démocratique du Congo (RDC) et du Kenya. Jusqu'à récemment, presque tous les retours du Rwanda et de l'Ouganda étaient auto-organisés. Suite à la conclusion des élections au Burundi en mai 2020, un intérêt accru pour le retour volontaire a été exprimé par les réfugiés vivant dans plusieurs pays. Sur la base de consultations et d'évaluations tripartites visant à garantir le caractère volontaire du retour, le HCR a commencé à faciliter les retours du Rwanda en août 2020 et a recommencé les retours de RDC en septembre 2020. Des plans sont en cours pour lancer des retours facilités depuis la Namibie et éventuellement d'autres pays de l'Est et l'Afrique australe en 2021.

CHIFFRES CLÉS DU RAPATRIEMENT ASSISTÉ



114 460*
personnes



39 095
ménages



256 convois

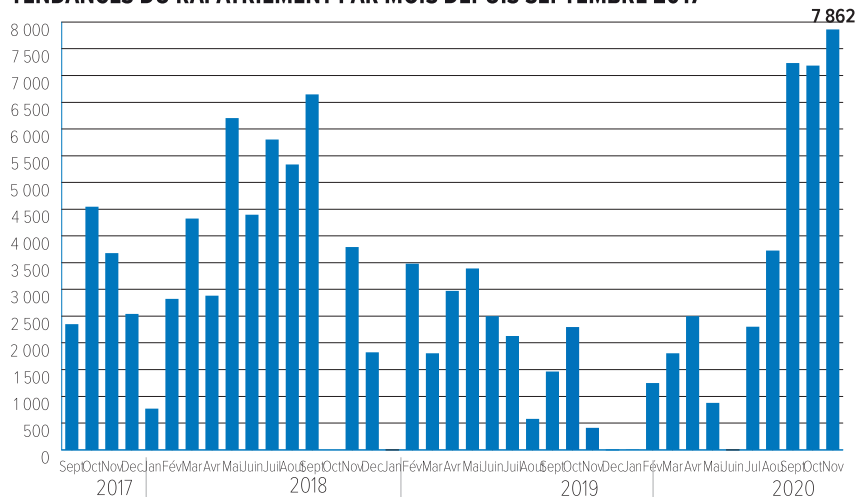


48%
hommes

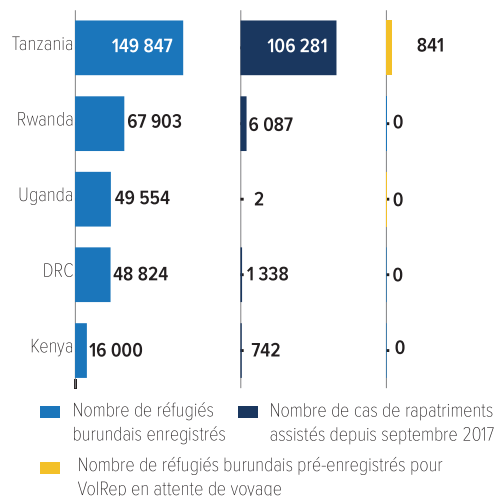


52%
femmes

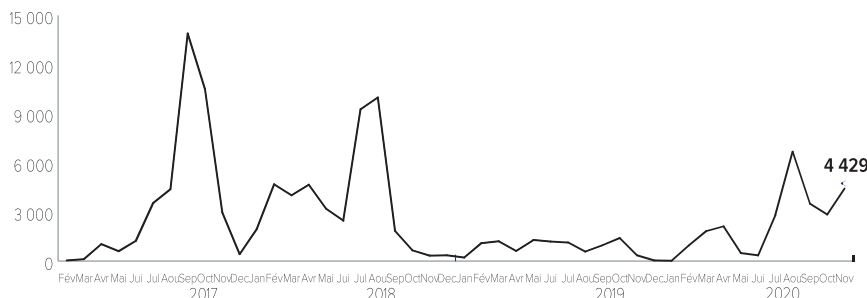
TENDANCES DU RAPATRIEMENT PAR MOIS DEPUIS SEPTEMBRE 2017



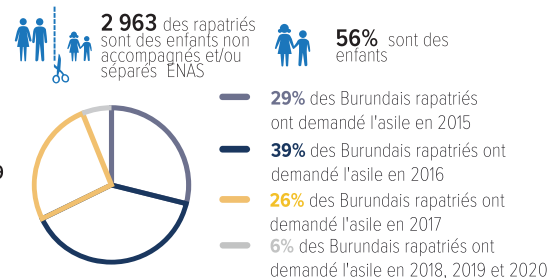
RAPATRIEMENT PAR PAYS D'ASILE**



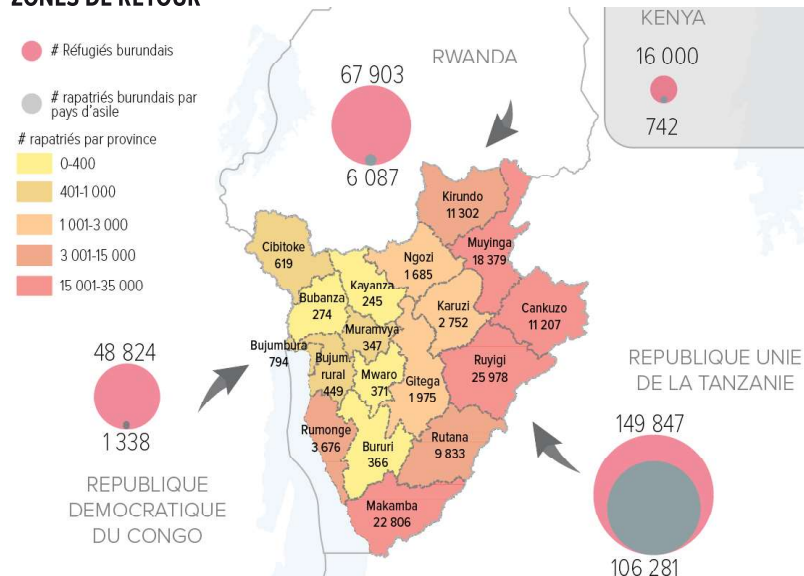
ENREGISTREMENT POUR LE RAPATRIEMENT VOLONTAIRE EN TANZANIE 2017-2020



PROFIL GENERAL DE LA POPULATION



ZONES DE RETOUR***



VUE D'ENSEMBLE

1. Le HCR et ses partenaires fournissent une assistance aux réfugiés qui ont décidé d'être rapatriés au Burundi, afin que le processus soit fait en toute dignité et sécurité, mais aussi pour soutenir la cohésion sociale au niveau communautaire et promouvoir le rapatriement comme une solution durable aux problématiques liées aux réfugiés.
2. Un financement supplémentaire est nécessaire pour garantir la durabilité du rapatriement, renforcer le suivi et soutenir une réintégration durable.
3. L'opération pour le rapatriement volontaire en Tanzanie, RDC et le Rwanda se déroule dans le cadre des Accords Tripartites entre ces gouvernements et le HCR. Ces Accords Tripartites incorporent les obligations de toutes les parties et les garanties du caractère volontaire du retour.
4. Le gouvernement de la Tanzanie et du Burundi ont entrepris des activités pour encourager le retour des réfugiés, néanmoins le rapatriement est volontaire. Bref, tous les acteurs ont reconnu l'importance de laisser aux réfugiés l'opportunité d'opter librement pour le rapatriement.
5. Alors que le gouvernement burundais et les communautés d'origine accueillent les rapatriés sans incidents, le suivi de protection montre qu'un nombre considérable de rapatriés font face à de nombreuses difficultés durant le processus de réintégration.

* Inclut les retours assistés de la Tanzanie (106 281), du Rwanda (6 087), de la RDC (1 338), du Kenya (742), de la Zambie (5), de l'Ouganda (2), du Cameroun (2), du Gabon (1), du Sénégal (1) et du Burkina Faso (1).

** Ne comprend pas le nombre de réfugiés de la Zambie, du Sénégal, du Cameroun et du Burkina Faso

*** Ne comprend pas le nombre de réfugiés de RDC, du Cameroun et du Burkina Faso.

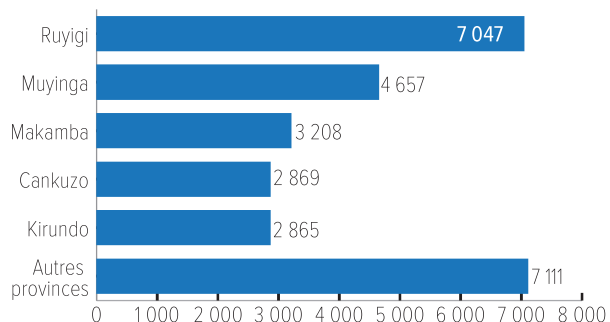
MONITORING DE PROTECTION DU RETOUR AU BURUNDI

MÉTHODOLOGIE

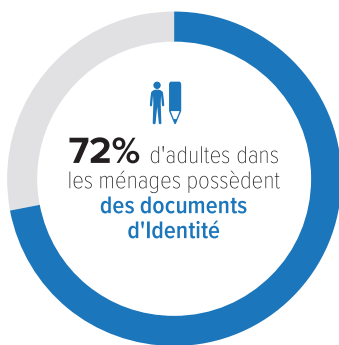
Le Monitoring de protection dans le cadre du retour des réfugiés au Burundi est une activité de protection essentielle et une obligation du HCR, qui découle de l'Accord Tripartite et vise à: collecter, traiter, analyser et disséminer de manière systématique et régulière, les données et les informations des rapatriés sur : 1) les conditions de retour des rapatriés assistés et 2) le niveau de réintégration dans les zones de retour, afin de proposer une réponse de protection efficace auprès des groupes sectoriels existants au Burundi, de faire un plaidoyer (auprès des secteurs d'intervention, des acteurs de développement, des bailleurs et des autorités gouvernementales). Les chiffres ci-dessous reflètent les données collectées de janvier à septembre 2020.

PROGRES DU MONITORING

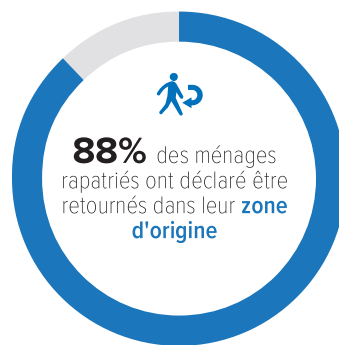
27 917 entretiens avec des familles de rapatriés ont été menés au 30 Novembre 2020, (voir ci-dessous le tirage par province).



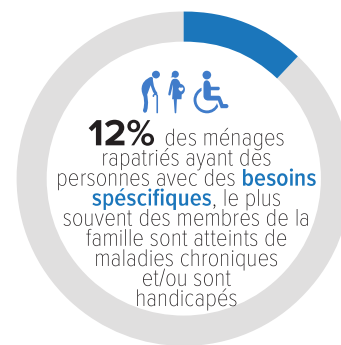
DOCUMENT D'ÉTAT CIVIL



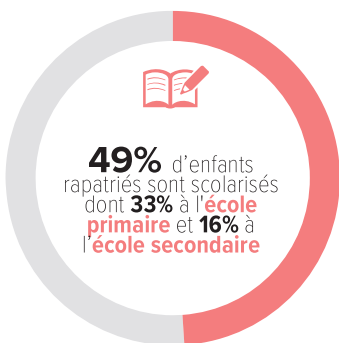
DÉPLACEMENT



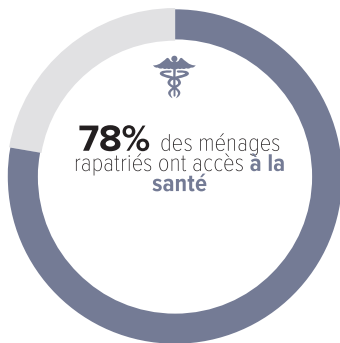
VULNÉRABILITÉ



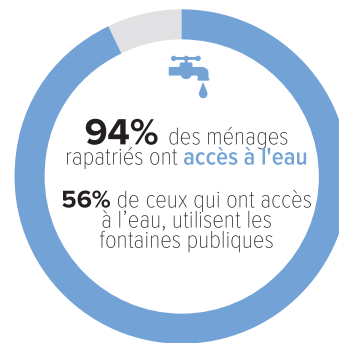
EDUCATION



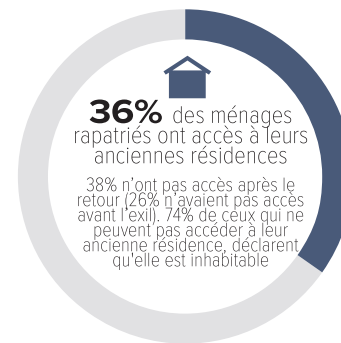
SANTÉ



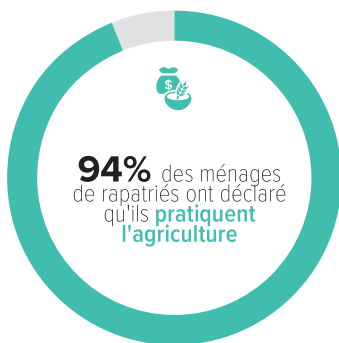
EAU



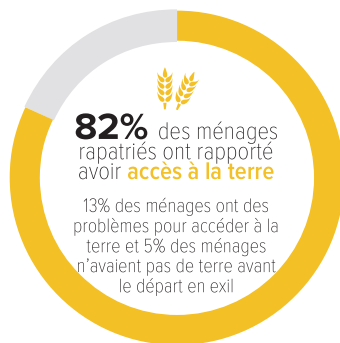
ACCÈS À L'ABRI



MOYENS DE SUBSTANCE



ACCÈS À LA TERRE



3 PRINCIPALES PRIORITÉS DANS L'UTILISATION DE L'ASSISTANCE EN CASH

Tous les réfugiés qui sont rentrés avec l'assistance du HCR reçoivent au Burundi un paquet de retour initial consistant en une subvention, des fournitures de base et de la nourriture pour chaque ménage. Les rapatriés indiquent que la subvention en espèces a été utilisée pour les dépenses prioritaires suivantes:

- 1. Achat des biens domestiques (38%)**
- 2. Abri (24%)**
- 3. Location de terrain (19%)**

Pour plus d'information veuillez contacter:

UNHCR Burundi: Brigitte Mukanga Eno, Deputy Representative, eno@unhcr.org; Gwendolyn Roeske, Snr Prot. Officer, roeske@unhcr.org; Ana Maria Rivas, Prot. Officer (Monit. analyst), rivas@unhcr.org; Felix Ndama Wa Ndama, Assc PIM Officer, ndamawan@unhcr.org
UNHCR Regional Bureau for the East and Horn of Africa, and the Great Lake: Anna Minuto, Snr. IMO, minuto@unhcr.org;
UNHCR Tanzania: Antonio Canhandula, UNHCR Representative, canhandu@unhcr.org; George Kuchio, Deputy Representative, kuchiog@unhcr.org